



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

### Délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

**Date de la convocation** : mercredi 06 décembre 2023

#### Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Pierre CAZENAVE (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Virginie LABORDE (BEGAAR), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

#### Absents :

Jean-François BROQUERES (TARTAS), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

#### Pouvoirs :

Patricia LOUBERE (MEILHAN) a donné pouvoir à Christophe MARTINEZ, Evelyne COURROS (TARTAS) a donné pouvoir à Corinne ZELLER

#### Représentés :

Thierry BIBES représenté par Pierre CAZENAVE (LE LEUY)

Nombre de membres afférents 34

Nombre de membres en exercice 34

Présents 26

Pouvoirs 2

Votants 26

#### N° DEL20231213-002

#### DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES AU SYDEC

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019/19 en date du 26 mars 2019, portant statuts de la communauté de communes du Pays Tarusate, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;



Vu les délibérations prévoyant l'adhésion de la communauté de communes du Pays Tarusate au SYDEC au titre des compétences eau et assainissement et aménagement numérique,

Vu les statuts du SYDEC ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que les statuts du SYDEC prévoient que :

- le nombre de membres au sein du comité territorial Pays Tarusate est fixé à 17 pour les compétences eau et assainissement,
- le nombre de membres au titre de la compétence aménagement numérique est ainsi défini : 1 titulaire

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE,**

**ARTICLE 1 –**

La désignation des délégués suivants :

- Pour la compétence aménagement numérique : Jacques DURAND (titulaire)
- Pour les compétences eau et assainissement : élu au comité territorial : Jean Didier BATBY, en remplacement de Jean-Marc BROUCH, démissionnaire

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Laurent CIVEL, Nicolas SAUGNAC n'ont pas pris part au vote)

**Laurent CIVEL**